



Abandon de paternité ?

Par **opales**, le **06/09/2009** à **00:29**

Bonjour, Mon petit fils va avoir 6 ans. Son père ne s'est jamais occupé de lui, ne paye pas de pension alimentaire, ne cherche pas à le voir. Cet enfant porte le nom de son père. Ma fille, qui a eu d'autres enfants, voudrait savoir s'il y a possibilité de faire valoir un abandon de paternité et si son fils peut reprendre le nom de ma fille. Avec mes remerciements.

Par **jeetendra**, le **06/09/2009** à **07:33**

[fluo]Centre régional d'information et de documentation
des femmes et des familles
(C.I.D.F.F.)[/fluo]
[fluo]Brive:[/fluo]
53, avenue Alsace
Lorrain
05.55.17.26.05
[fluo]Tulle :[/fluo]
place Albert

Faucher
05.55.26.48.05
Bonjour, il est possible pour votre fille de demander au juge aux affaires familiales à ce que le père de l'enfant soit déchu de l'autorité parentale, [fluo]l'abandon de paternité n'est pas possible à ma connaissance, [/fluo]contactez l'association cidff, adresse ci-dessus, ils vous indiqueront la marche à suivre, courage, bon dimanche à vous